

Expulsion du jeune Ardy VRENEZI COMMUNICATION DES MEDECINS FRANCAIS

Nous nous permettons de vous contacter pour trouver un relais national en faveur du jeune Ardi Vrenezi, 15 ans, que les forces de l'ordre sont venues chercher manu militari à l'Institut d'Education Motrice "les Jonquilles" de Freyming-Merlebach le lundi 3 mai à 21 heures, et qui s'est retrouvé (sans son fauteuil roulant) dans l'avion pour le Kosovo dès le lendemain matin.

la famille, comme d'autres, n'a pas eu le soutien juridique adéquat pour réagir lors de la décision d'expulsion. Cette décision apparemment aurait pu et dû être annulée pour différents problèmes juridiques.

Nous ne nous prononçons pas sur cette décision.

Nous nous inquiétons des conséquences de cette décision pour ce jeune homme particulièrement fragile:

la préfecture affirmait que "toutes les précautions médicales avaient été prises" pour que Ardi soit soigné dans son pays.

ceci s'avère en contradiction avec les nouvelles directes de la famille, avec les nouvelles directes de médecins kosovars et de Handikos, ONG qui œuvre au Kosovo.

nous avons une preuve écrite du directeur du département pharmaceutique du ministère de la santé, signé, qui écrit qu'un seul médicament est disponible de la liste des médicaments prescrits pour ardi. or il a besoin de 3 médicaments antiépileptiques, en plus d'autres médicaments.

Nous avons une preuve écrite de "Handikos", ONG qui œuvre au Kosovo dans la province où Ardi habite, qui précise qu'ils n'ont qu'un seul véhicule en mauvais état, et peuvent lui fournir 45 minutes de soins, alors qu'il a besoin d'un suivi rapproché.

Et nous avons depuis le 17 mai au soir la preuve écrite et signée de la part de 3 pédiatres, dont le spécialiste reconnu par la société européenne de neurologie pédiatrique, que l'état de santé de Ardi nécessite des soins à l'étranger.

La préfecture nous dit que tous les documents sont faux. Or le traducteur assermenté a confirmé par téléphone que tous les documents émanaient bien des personnes qui ont signé.

Ardi souffre d'une maladie dégénérative du cerveau, avec un polyhandicap lourd, et une épilepsie pharmacorésistante. c'est une maladie qui évolue par poussées, qui a commencé vers l'âge de 10 ans, et qui provoque une dégradation progressive des capacités cognitives et motrices de l'enfant. l'absence de diagnostic et l'aggravation dramatique de leur enfant avait conduit les parents à vendre ce qu'ils pouvaient, pour payer des passeurs, et de chercher de l'aide en France. Ils sont arrivés en 2008.

le diagnostic a été fait au centre hospitalier de Metz, le traitement a permis une amélioration considérable, et la famille a été logée à Valmont en Moselle, à côte de St-Avold (57500).

Alors qu'il était grabataire, le jeune a progressivement stabilisé son épilepsie. il a pu éviter la pose d'une gastrotomie, ayant amélioré rapidement ses capacités de déglutition. il a réappris à se tenir assis, à faire quelques pas, même à dire quelques mots. Il reste dépendant pour tous les gestes de la vie quotidienne.

en Août 2009, la MDPH de Moselle l'orienta vers l'IEM. nous avons de la place à partir du 1er mars 2010.

il nécessite des soins de neurologie pédiatrique, de rééducation fonctionnelle, d'ergothérapie, de kinésithérapie, d'un suivi nutritionnel, d'éducation spécialisée. Il est vraisemblable, vu sa pathologie, que des poussées d'aggravation arriveront.

Admis le 1er mars 2010, il quitte donc l'IEM de façon forcée le 3 mai et quitte la France le 4 mai 2010. Aucun d'entre nous n'a été prévenu, et nous n'avons pas pu préparer ce départ pour assurer la continuité des soins.

La famille nous a indiqué que:

-le fauteuil roulant avait été "oublié" avant l'embarquement dans l'avion, et la sous-préfecture a indiqué qu'il a reçu un fauteuil le lendemain

-qu'aucune ambulance n'a attendu Ardi à son arrivée, qu'aucun médecin ne l'a accompagné jusqu'au domicile de son oncle.

Contrairement aux affirmations de la préfecture, nous avons une déclaration sur l'honneur contre-signée de témoins indiquant que la famille loge chez un membre de la famille, et non dans leur appartement d'origine.

-ils n'avaient un stock de médicaments que pour 1 semaine. La sous-préfecture de Forbach, et un communiqué récent du 22 mai de la Préfecture indiquent qu'on lui aurait "**donné les médicaments pour 2 mois**"... la préfecture jointe au téléphone quelques jours après l'expulsion a indiqué qu'on leur a fait un "**renouvellement d'ordonnances pour 2 mois dans l'avion**". Sauf que les médicaments nécessaires ne sont pas, en pratique, disponibles au Kosovo...et nous en avons une preuve, en plus des paroles de la famille.

-la préfecture n'a pas été capable de nous indiquer les noms des équipes qui allaient prendre en charge Ardi, alors qu'il a besoin de soins constants. comment croire que "toutes les précautions médicales" avaient été prises? d'autant qu'aucun des trois spécialistes en France n'avait été contacté par un médecin inspecteur de santé pour établir un dossier complet.

-la rencontre avec Monsieur le Préfet, du lundi 17 mai 2010 à 18h, ne s'est pas déroulée de façon satisfaisante. nous n'avons pas eu de réponses claires à nos questions. Les documents que nous avons remis ont été mis en doute... malgré les sceaux officiels et les signatures...

2 engagements cependant: vérification de la disponibilité réelle des médicaments pour Ardi; et la facilitation de la mise en relation directe entre les spécialistes français et les spécialistes kosovars.

Nous avons trouvé le nom du médecin neurologue-pédiatre de notre côté; qui, le soir même de cette rencontre, a fait parvenir par fax un compte-rendu hospitalier détaillé qui indique d'une part la dégradation de l'état d'Ardi, faute de médicaments, et d'autre part la nécessité de soins à l'étranger.

Nous a été indiqué également qu'une "commission de spécialistes" allait statuer au Kosovo sur les suites à donner pour Ardi...; mais pas d'échéance, pas de date claire de réunion de cette commission.

alors quand nous avons reçu copie du fax émanant du spécialiste kosovar le plus à même à s'occuper d'Ardi à Pristina, indiquant son manque de moyens, et demandant des soins à l'étranger, nous nous sommes demandés en quoi une commission d'autres spécialistes pourrait conclure autre chose; En aucun cas nous ne mettons en cause la compétence des professionnels du Kosovo. Mais ils indiquent souffrir d'un manque de moyens.

les nouvelles du 20 mai 15 heures sont que:

-après une hospitalisation à Pristina du 12 au 17 mai (contestée par la préfecture, sans preuves), attestée par le compte-rendu d'hospitalisation que nous avons en notre possession, Ardi est rentré au domicile de son oncle où la famille est hébergée. Ardi fait jusqu'à 10 convulsions par jour, de plus en plus longues. Il a des difficultés alimentaires fluctuantes. il a maigri... sa conscience est fluctuante aussi, en fonction des crises. Ca s'aggrave "de jour en jour". Les médecins l'auraient laissé rentrer en

disant à la famille qu'il "devait être soigné à l'étranger", qu'ils ne "pouvaient pas faire plus pour lui ici" et qu'il irait "de plus en plus mal en absence des médicaments adéquats"

-il n'a plus de médicament anticonvulsivant (depuis déjà plus d'une semaine)

-les médecins de Pristina auraient subi des pressions pour ne plus communiquer sur la difficulté de la prise en charge

-la MDPH de Moselle refuse de transmettre copie de la notification de prise en charge à l'IEM à l'avocat de la famille. a-t-elle subi des pressions? pourquoi?

-Un recours juridique fait par l'avocat de la famille a été rejeté cet après-midi au motif que "l'urgence n'est pas démontrée" (euh... sans commentaire). Une demande de Visa a été déposée par l'avocat de la famille.

A ce jour 23 mai :

-la préfecture de Moselle n'a pas essayé de nous permettre un contact direct avec les spécialistes de Pristina, malgré leur engagement de lundi 17 mai. Nous n'avons pas leur conclusion quant aux vérifications prévues sur la disponibilité des médicaments. Le secrétariat de la délégation départementale de l'ARS nous a simplement fait parvenir les coordonnées du médecin du ministère de la santé du Kosovo...qui n'a pas répondu aux 2 mails envoyés il y a plus de 10 jours.

Si Ardi continue à convulser, ce qui est très probable en raison de l'absence de traitement efficace, il va s'aggraver et risque de perdre sa capacité d'alimentation autonome, et des complications graves d'une épilepsie sévère, pouvant aller jusqu'à la mort.

Les phrases qui se veulent rassurantes de la part de la préfecture, mais contredites par les nouvelles directes du Kosovo, le refus d'accepter les preuves d'une réalité de terrain bien différente que ce que laissait présupposer leur enquête avant la décision d'expulsion, la persistance de communiqués de la préfecture avec des affirmations contraires aux renseignements directs que nous avons, l'absence de preuves fournies concernant nos documents qui seraient tous « faux », l'absence d'échéance claire pour la commission de spécialistes, avec l'aggravation de l'état d'Ardi, font que nous souhaitons exprimer plus largement notre inquiétude concernant Ardi Vrenezi, 15 ans, polyhandicapé et étranger expulsé.

Qui va s'intéresser à son cas ? qui peut intervenir pour qu'une véritable enquête soit ouverte, qu'on sache qui dit vrai, et qu'on puisse revenir sur une décision non adaptée?

Il y va de la vie d'un jeune polyhandicapé.

Et il y va de la crédibilité de telles décisions, qui paraissent, dans ce cas précis, mal préparées, inhumaines, inadaptées, et indignes d'un état de droit.

Pour en savoir plus :

Blogardy.over-blog.fr

dr isabelle kieffer, pédiatre de l'IEM "les Jonquilles", et du service de pédiatrie à Hospitalor ST-Avold
portable: 0612542607 mail : kiefferisa@laposte.net

dr. christian zix, neurologue-pédiatre du service de pédiatrie d'Hospitalor St-Avold
portable: 0672568650. mail: christian57500@yahoo.fr

dr.mireille Birck, médecin spécialiste en rééducation fonctionnelle